



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

communautés de communes

Question écrite n° 128094

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann expose à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration le cas d'une communauté de communes ayant prévu dans ses statuts qu'elle prendrait en charge les voiries d'intérêt communautaire dont la liste était fixée dans les statuts. Cette communauté de communes a depuis, été amenée à prendre en charge chaque année d'autres voiries considérées d'intérêt communautaire. Elle lui demande si pour être valable, cette prise en charge nécessite à chaque fois une modification des statuts.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128094

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2012, page 1218

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)